

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE3515

présenté par

Mme Le Feur, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 14

Compléter la première phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« : protection de la biodiversité, protection de l'eau et des sols, stockage de carbone et production
de biomasse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la notion de multifonctionnalité introduite dans la loi en précisant
les différents bénéfices écologiques de la haie.